ASSEMBLEE NATIONALE
SIXIEME LEGISLATURE
SECRETARIAT GENERAL
Direction des Services Législatifs
Division des Séances et Huissiers
Section des Séances
Année 2023
Séance plénière du 27 / 6 / 2023

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N°

AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CHARTE CONSTITUTIVE DE L'ORGANISATION DE COOPERATION EDUCATIVE (OCE), ADOPTEE LE 29 JANVIER 2020 A DJIBOUTI

<u>Article premier</u>: Est autorisée, la ratification de la charte constitutive de l'Organisation de Coopération Educative (OCE), adoptée le 29 janvier 2020 à Djibouti.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 27 juin 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale

Yawa Djigbodi TSEGAN